

Cote du document: EB 2021/VBC/10
Date: 22 octobre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ronald Hartman

Directeur
Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
téléphone: +39 06 5459 2610
courriel: r.hartman@ifad.org

Ndaya Beltchika

Spécialiste technique principale, genre et inclusion sociale
Division environnement, climat, genre et inclusion sociale
téléphone: +39 06 5459 2771
courriel: n.beltchika@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à négocier et à conclure, avec la Bill and Melinda Gates Foundation, un accord concernant des fonds supplémentaires d'un montant de 16 millions d'USD destinés à appuyer le Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes.

Le Conseil d'administration est également invité à autoriser le Président à accepter des fonds supplémentaires de la Bill and Melinda Gates Foundation sans limite de montant, et à négocier et conclure tout accord relatif à un projet particulier à l'appui du Mécanisme.

I. Contexte

1. À sa cent-vingt-septième session, tenue en septembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé la réception de fonds supplémentaires de la Bill and Melinda Gates Foundation¹. Cette contribution comprenait un don de planification de 500 000 USD destiné à faciliter la conception du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes (ci-après, le Mécanisme) dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. L'objectif du don était d'aider le FIDA à définir la portée et les modalités de mise en œuvre du Mécanisme, de façon à accélérer et amplifier l'impact du programme de prêts et dons du Fonds dans le domaine de la transformation de la dynamique femmes-hommes. Le processus de conception du Mécanisme s'est déroulé sur 16 mois, entre 2020 et 2021, et s'est appuyé sur des consultations régulières et en interne d'un groupe de travail interdivisions et interdépartements.
2. Après une phase de planification d'un an, l'objectif du Mécanisme a été défini comme suit: aider et inciter les pouvoirs publics à investir dans les capacités et les activités nécessaires à l'obtention de résultats durables et de grande ampleur propres à transformer la dynamique femmes-hommes dans les activités des programmes de développement agricole et rural – et les reproduire à grande échelle. Certains projets financés par le FIDA pourraient recevoir des dons complémentaires par l'intermédiaire du Mécanisme, dans les buts suivants: i) accroître la capacité des pays à obtenir des résultats propres à transformer les rapports femmes-hommes dans les activités d'adaptation aux changements climatiques; ii) améliorer l'efficacité et l'appropriation au moyen d'approches axées sur les résultats; iii) élaborer une méthode pour mesurer de façon intégrée la transformation de la dynamique femmes-hommes, l'adaptation aux changements climatiques et l'inclusion sur les marchés; iv) mettre au point des protocoles pour reproduire à plus grande échelle les innovations, les pratiques propices à la transformation de la dynamique femmes-hommes et la collaboration avec les pouvoirs publics en ce qui concerne l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles; v) renforcer la capacité du FIDA à produire des résultats de nature à transformer les rapports femmes-hommes et à atteindre les objectifs institutionnels relatifs aux questions de genre. Les fonds initiaux octroyés par la Bill and Melinda Gates Foundation permettront de mettre en œuvre le Mécanisme dans deux projets d'investissement financés par le FIDA (au Burkina Faso et en Inde) et de concevoir un troisième projet (en Éthiopie). Des fonds supplémentaires versés en faveur du Mécanisme permettront de réaliser un investissement complet en Éthiopie et dans d'autres pays qu'il reste à choisir.
3. Une évaluation rigoureuse a été menée afin de déterminer quelles possibilités étaient les plus prometteuses pour lancer le Mécanisme. À ce titre, les projets du FIDA en cours et récemment achevés ont été étudiés en tenant compte des trois dimensions suivantes: i) cadre d'action favorable; ii) performance du portefeuille

¹ Voir document EB 2019/127/R.45.

de pays du FIDA; iii) possibilités de reproduire à plus grande échelle les résultats propres à transformer la dynamique femmes-hommes. Ces trois dimensions doivent impérativement être réunies pour que le Mécanisme produise des résultats durables porteurs de transformations en matière de genre à grande échelle. Le cadre d'évaluation et de sélection des pays figure à l'annexe.

4. En avril 2021, la direction de la Bill and Melinda Gates Foundation a approuvé la note conceptuelle du Mécanisme et préaffecté 16 millions d'USD à l'initiative. Le FIDA a soumis une proposition de mécanisme en bonne et due forme au début de juillet 2021. Le décaissement des fonds devrait commencer d'ici à la fin octobre 2021. Des informations complémentaires sur le Mécanisme figurent à l'annexe.
5. Les fonds de la Bill and Melinda Gates Foundation (qui s'élèvent à 16 millions d'USD) seront utilisés sur les cinq prochaines années afin de financer la mise en œuvre du Mécanisme dans le cadre d'investissements facilités par le FIDA au Burkina Faso et en Inde et de financer également les travaux préparatoires en Éthiopie, dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. Ils serviront principalement à financer: des activités relatives aux programmes qui sont de nature à transformer les rapports femmes-hommes; la participation à l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités des acteurs publics; des cadres de mesure et des analyses servant à évaluer les résultats du Mécanisme; les traitements du personnel et des consultants requis pour appuyer et coordonner l'ensemble des efforts relatifs au Mécanisme face à la variabilité croissante du climat. L'annexe contient de plus amples renseignements à ce sujet.
6. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du fait que, afin de gérer les fonds octroyés au Mécanisme, le FIDA établira un dispositif distinct, conformément à ses règles sur les fonds supplémentaires.
7. Après que le FIDA a soumis sa proposition complète en juillet 2021, la Bill and Melinda Gates Foundation a souhaité continuer d'appuyer le Mécanisme en y allouant davantage de ressources, en plus du montant initial de 16 millions d'USD, ce qui aura pour effet d'augmenter le budget total de l'initiative. Le montant de cette augmentation reste à déterminer.

II. Apport de fonds supplémentaires par la Bill and Melinda Gates Foundation

8. Le Conseil d'administration est l'organe compétent pour décider s'il convient ou non d'accepter des fonds supplémentaires d'un montant supérieur à 5 millions d'USD – et pour fixer les conditions et restrictions correspondantes au besoin – accordés par des organismes publics, des entités du secteur privé ou des fondations dans le but de financer des activités ayant trait à la mission du FIDA.
9. Le FIDA sollicite à l'appui du Mécanisme des fonds supplémentaires sous la forme d'un don de 16 millions d'USD auprès de la Bill and Melinda Gates Foundation, organisation philanthropique à but non lucratif située à Seattle, aux États-Unis d'Amérique. À cette fin, et conformément à la Stratégie de collaboration avec le secteur privé adoptée par le Conseil d'administration et au cadre de délégation des pouvoirs du FIDA, le Président demande au Conseil d'administration de l'autoriser à négocier et à conclure un accord de fonds supplémentaires avec la Bill and Melinda Gates Foundation.
10. De plus, afin de ne pas retarder la mise en œuvre du Mécanisme et compte tenu du fait que le FIDA continuera de solliciter des fonds supplémentaires auprès de la Bill and Melinda Gates Foundation aux fins du Mécanisme, il est également demandé au Conseil d'administration de déléguer au Président le pouvoir de négocier et de conclure les futurs accords d'acceptation de fonds supplémentaires

de la Bill and Melinda Gates Foundation destinés au Mécanisme, sans limite de montant.

Vue d'ensemble du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes

A. Contexte

1. En adoptant son Plan d'action pour 2019-2025 intitulé « Intégration au FIDA d'approches porteuses de transformation de la problématique du genre »², le Fonds a fait siens les objectifs d'égalité femmes-hommes fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action de Beijing. Jusqu'à présent, il est parvenu à obtenir des résultats au moyen d'un large éventail d'approches³ et de stratégies de nature à transformer la dynamique femmes-hommes. Toutefois, il n'est pas aisé de produire ces résultats à grande échelle.
2. Il reste difficile d'obtenir à grande échelle des résultats qui transforment durablement la dynamique femmes-hommes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural et les stratégies existantes ne sont pas nécessairement adaptées. En outre, si l'on veut transformer les rapports femmes-hommes dans les contextes agricoles ruraux tout en renforçant la capacité d'adaptation, il faut non seulement faire preuve d'innovation et d'ambition, mais aussi « faire les choses différemment ». Il est considérablement plus ambitieux d'opérer cette transformation dans le contexte de la variabilité du climat et de la fragilité croissantes que d'intégrer systématiquement les questions de genre, car cela exige de s'attaquer aux causes profondes des inégalités femmes-hommes persistantes et de transformer les rapports femmes-hommes à long terme⁴.
3. Le FIDA, les gouvernements partenaires et les acteurs du développement en général doivent opérer un changement de paradigme et repenser la façon dont les stratégies de développement peuvent aboutir à des résultats propres à transformer les rapports femmes-hommes. Les changements structurels requis pour transformer la dynamique femmes-hommes nécessitent que l'on intensifie la participation à l'élaboration des politiques, définisse et applique des politiques et des cadres juridiques, renforce les capacités des acteurs non étatiques, forme les interlocuteurs nationaux et sensibilise tous les niveaux des pouvoirs publics.
4. En outre, si l'on veut aller au-delà des investissements initiaux fructueux, il faut investir davantage dans la production de données factuelles et le partage des connaissances afin de comprendre quelles interventions sont efficaces et de les reproduire à plus grande échelle⁵. On dispose de connaissances limitées sur les bonnes pratiques qui transforment les rapports femmes-hommes tout en renforçant la résilience des femmes face aux changements climatiques. Par le passé, le FIDA a constaté que les responsables d'initiatives relatives au climat comme le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) avaient du mal à traduire le concept de transformation des rapports femmes-hommes en activités de projet et ne disposaient pas des capacités, outils et orientations nécessaires à cette fin⁶.

² Disponible à l'adresse suivante: <https://webapps.ifad.org/members/eb/126/docs/french/EB-2019-126-INF-6.pdf>.

³ Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, [What works for gender equality and women's empowerment – a review of practices and results](#), 2017.

⁴ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, « [Lever les barrières](#) », 2021.

⁵ https://www.ifad.org/documents/38714174/40197877/JPRWEE+Good+Practice_A+holistic+approach+to+WEE.pdf/1126ceef-7a39-41cc-8173-3ff145a9413b.

⁶ FIDA, *IFAD's ASAP Gender Assessment and Learning Review*, 2018
<https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/91013/ASAPGenderAssessment.pdf>.

B. Transformer la dynamique femmes-hommes dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques: vision, mission et objectifs stratégiques du Mécanisme

5. À long terme, l'objectif du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes est de faire en sorte que, d'ici à 2030, plus de 20 millions de ruraux aient les moyens de produire des résultats propres à transformer les rapports femmes-hommes dans le secteur de l'agriculture, et d'accroître la résilience face aux changements climatiques et le bien-être de familles et de populations rurales qui participent à 27 projets dans une vingtaine de pays⁷. À cette fin, le Mécanisme a pour objet d'aider et d'inciter les gouvernements concernés à investir dans les capacités et activités requises pour produire des résultats de grande ampleur propres à transformer la dynamique femmes-hommes et pour renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des femmes dans les zones agricoles rurales, et à développer ces capacités et activités. Le FIDA et le Bill and Melinda Gates Foundation ont défini ensemble **trois objectifs stratégiques d'impact** et un **objectif stratégique financier** pour le Mécanisme.

Objectifs stratégiques du Mécanisme	
Impact	Au niveau des pays (objectif stratégique n° 1). Renforcer les moyens d'action dont disposent les pouvoirs publics pour produire des résultats propres à transformer la dynamique femmes-hommes et mieux faire comprendre aux pouvoirs publics les liens entre la vulnérabilité causée par le climat et l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, et renforcer leurs capacités à cet égard.
	Au niveau du FIDA (objectif stratégique n° 2). Tirer parti des innovations et reproduire à plus grande échelle les interventions efficaces au moyen du portefeuille d'investissements du FIDA, de ses fonds consacrés à l'action climatique et de sa collaboration avec les gouvernements en ce qui concerne l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.
	Au niveau mondial (objectif stratégique n° 3). Contribuer à la production de connaissances au sujet des interventions efficaces et des raisons qui expliquent cette efficacité et influencer le dialogue mondial sur les politiques de développement pour ce qui est de l'avancement des femmes dans le contexte de l'accroissement de la variabilité du climat et de la vulnérabilité et des risques climatiques.
Objectif financier	(objectif stratégique n° 4). Réunir des fonds supplémentaires et des connaissances spécialisées auprès des gouvernements, des acteurs du financement climatique et des donateurs.

6. Nombre de donateurs souverains et philanthropiques devraient être vivement intéressés par le fait que le Mécanisme met à profit les prêts du FIDA (l'accent étant mis en particulier sur les activités en matière de climat) et par le lien entre transformation des rapports femmes-hommes et climat. La proposition que le FIDA a présentée à la Bill and Melinda Gates Foundation vise à lever 16 millions d'USD auprès de la fondation afin de financer le lancement du Mécanisme au Burkina Faso et en Inde et les travaux préparatoires en Éthiopie. Des fonds supplémentaires seront nécessaires si l'on veut pleinement mettre en œuvre le Mécanisme en Éthiopie et concrétiser l'ambition à long terme du Mécanisme tendant à donner à plus de 20 millions de ruraux les moyens de produire des résultats propres à transformer la dynamique femmes-hommes dans l'agriculture d'ici à 2030.

C. Cadre d'évaluation et de sélection des pays

7. Afin que l'on puisse décider où commencer à mettre en œuvre le Mécanisme, 15 pays où le FIDA intervient ont été soumis à une évaluation rigoureuse afin de déterminer quelles possibilités de financement sous forme de dons étaient les plus prometteuses pour lancer le Mécanisme. Pour chaque pays, les projets du FIDA en cours et récemment achevés ont été analysés sur la base de trois dimensions qui doivent impérativement être réunies pour que le Mécanisme permette d'obtenir à grande échelle des résultats durables qui soient porteurs de transformations en

⁷ D'ici à 2030, environ sept pays devraient bénéficier de deux projets financés au moyen du mécanisme.

matière de genre:

- **Cadre favorable.** Au titre de cette dimension, les points suivants ont été évalués: l'engagement des pouvoirs publics envers l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans les domaines de l'agriculture et du développement rural; la volonté des pouvoirs publics de faire progresser davantage l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes; les capacités et l'engagement des partenaires d'exécution gouvernementaux du FIDA en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes.
 - **Performance du portefeuille de pays du FIDA.** Au titre de cette dimension, il a été question d'évaluer la performance du portefeuille de pays du FIDA au regard de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, ainsi que l'efficacité générale des projets et la contribution que le Fonds apporte à l'action de transformation de la dynamique femmes-hommes en menant des interventions stratégiques au niveau des pays.
 - **Possibilités de reproduire à plus grande échelle les résultats propres à transformer la dynamique femmes-hommes.** Au titre de cette dimension, l'évaluation a porté sur les possibilités de reproduire et de développer les initiatives qui favorisent l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans le cadre des interventions en cours ou à venir dirigées par des donateurs ou des gouvernements et on a mis à profit les enseignements tirés de l'expérience afin de faire progresser les changements dans ce domaine.
8. Sur la base de l'évaluation décrite ci-dessus, **deux pays ont été choisis pour bénéficier d'un investissement initial au titre du Mécanisme: le Burkina Faso et l'Inde.** En consultation avec les équipes de pays du FIDA concernées, des projets ont été sélectionnés au moyen d'une évaluation rapide du potentiel d'impact et de la faisabilité. Les deux projets sélectionnés sont les suivants:
 - i) le Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R), au Burkina Faso;
 - ii) le Projet relatif au développement des entreprises créées par des femmes en milieu rural dans l'État du Maharashtra (Nav Tejaswini), en Inde.
 9. Au cours de l'évaluation, il a également été constaté que l'Éthiopie était une bonne candidate, mais que des travaux de préparation et d'analyse devaient être menés avant qu'elle reçoive des ressources relevant du Mécanisme. À ce titre, l'investissement complémentaire dans le Programme de développement participatif de la petite irrigation – Phase II pourrait être une bonne occasion.
 10. **Lorsque le Mécanisme sera mis en œuvre ailleurs qu'au Burkina Faso et en Inde (et que les travaux d'analyse auront été menés en Éthiopie), des critères d'évaluation supplémentaires seront pris en compte pour choisir les projets.** En particulier, seuls les projets en phase de conception pourront être sélectionnés, ce qui permettra au Mécanisme d'allouer davantage de prêts et de financements climatiques du FIDA aux initiatives propices à la transformation des rapports femmes-hommes. Le cadre d'évaluation amélioré aura également les caractéristiques suivantes: i) les inégalités femmes-hommes et les vulnérabilités liées au climat qui touchent les pays seront prises en compte; ii) au moins **25% des fonds du projet du FIDA doivent être consacrés à l'action climatique.**
 11. À l'échelle du portefeuille, les pays et projets sélectionnés pour bénéficier du Mécanisme lors du premier cycle doivent être divers, de sorte que l'on tire des enseignements importants qui orienteront par la suite le développement axé sur les résultats du Mécanisme dans des contextes variés.

D. Dispositions institutionnelles

12. Le Mécanisme consistera en un fonds central hébergé par le FIDA. Il aura pour objet de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs afin de compléter le financement initial versé par la Bill and Melinda Gates Foundation. Les ressources du Mécanisme contribueront au financement de projets que le FIDA finance actuellement ou financera. Afin de réaliser des gains d'efficacité et de faire baisser les coûts de transaction pour les donateurs et les partenaires gouvernementaux, le Mécanisme sera un dispositif autonome hébergé par le Fonds. Il servira à mettre en commun des ressources provenant des donateurs et à les mettre à la disposition des gouvernements partenaires aux fins de la mise en œuvre. Les fonds seront gérés conformément aux procédures, aux mécanismes d'assurance qualité et aux accords fiduciaires du FIDA.
13. La création d'un dispositif autonome permettra une plus grande cohérence avec les objectifs, la portée, les modalités opérationnelles et les obligations de reddition de comptes propres au Mécanisme. Un dispositif distinct jouira d'une grande souplesse opérationnelle et de processus décisionnels simplifiés (par exemple en ce qui concerne la sélection des pays, l'élaboration des projets, la procédure et les critères d'approbation ou les exigences de cofinancement) ainsi que de compétences spécialisées qui permettront de mettre en œuvre le mandat unique en son genre du Mécanisme. Une initiative autonome permettra également de solliciter un éventail plus large de nouveaux donateurs potentiels. La mobilisation d'autres donateurs est également susceptible d'encourager la Bill and Melinda Gates Foundation à verser davantage de fonds.
14. Le Mécanisme sera géré par une équipe principale relevant de la direction du FIDA. L'équipe du Mécanisme collaborera avec des experts externes, selon que de besoin. Lorsque d'autres donateurs contribueront au Mécanisme, les dispositions institutionnelles et les modalités de gouvernance proposées pourront être révisées afin d'être éventuellement harmonisées avec d'autres instruments et de prévoir la création d'un comité consultatif officiel où seraient représentés les donateurs.